



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC



**COMMUNE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
ANNULE ET REMPLACE
LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020
PRECEDEMMENT DISTRIBUE**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 03 juin 2020.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Election du délégué : M. MARQUET François s'est porté candidat et a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des trois suppléants : Mmes EUVRARD Sandrine, GUERINI Christel et MARTENOT Andrée se sont portées candidates et ont été proclamées élues au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE A LA PREFECTURE

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de Dijon, représentant l'État,
- décide par conséquent de choisir le dispositif S2LOW et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme GIPE-bourgogne-franche-comté.
- décide d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions, avenants et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme avec Monsieur le Préfet de Dijon.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Mme PAQUET Stéphanie, secrétaire de mairie en qualité de coordinateur communal et M. ROGER Christophe, agent technique en qualité d'agent recenseur.

ASSOCIATION « LA PASSERELLE DU BONHEUR » – APPEL A L'AIDE

« La passerelle du Bonheur » est une association loi 1901 portée par quinze bénévoles. Elle organise une distribution alimentaire solidaire et accueille des familles de Gevrey et d'une trentaine de villages alentour dont Chambolle-Musigny.

Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 100 euros pour venir en aide à l'association « La Passerelle du Bonheur » située 6 rue du Clos Prieur 21220 Gevrey Chambertin.

Le premier versement sera immédiat. Puis cette allocation fera partie des subventions allouées aux associations chaque année.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Monsieur le maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

DEVIS

- Devis JVS pour passage à Windows 10 pour un montant de 716,70 euros répartis comme suit :

- Investissement pour un montant de 678 euros
- Fonctionnement pour un montant de 38,70 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de ce devis.

- Devis Le Toit de Bourgogne pour le remplacement des gouttières sur le lavoir et le remplacement d'un plancher dans l'église et mise en place de grillage aux fenêtres :

- Lavoir : 1 629,85 euros en section de fonctionnement
- Eglise : 5 345,55 euros en section investissement

- Le prochain conseil municipal se réunira le 24 août 2020 à 20h00, salle du conseil.

La séance est levée à 20h45.

----- I N F O -----

L'agence postale et le secrétariat de la mairie seront fermés
du 27 juillet au 9 août 2020

Visitez le site internet de la mairie sur
<https://chambollemusigny.fr/>
Vous aurez toutes les informations pratiques

Abonnez vous à la page facebook de la mairie
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Chambolle-Musigny-106005244451035/>

**Rappel : vous pouvez toujours déposer vos numéros de portable
et adresses mail à la mairie pour être informé rapidement des actualités en complétant ce coupon**

Je soussigné, (Nom, Prénom).....

souhaite être averti des différentes informations que pourrait me donner la mairie de ma commune :

- par SMS au/...../...../...../.....
- par mail à l'adresse suivante.....@.....

Fait à
Le
Signature